



Réf. Farde e-Assemblées : 2347415

N° OJ : 97

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : CAR 20 : CRU1 - Contrat de Rénovation Urbaine "Citraën-Vergote" : Appel à initiatives citoyennes 2020.-
Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 6 octobre 2016 organique de la revitalisation urbaine ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine et relatif aux Contrats de Rénovation Urbaine ;

Considérant que dans le cadre du programme du CRU 1 – « Citroën-Vergote », approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 novembre 2017, des actions de soutien aux activités de cohésion sociale et de vie collective sont prévues afin de revitaliser le périmètre qui s'étend sur le territoire de la Ville de Bruxelles et de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant qu'à cette fin un ou plusieurs appel(s) à projets conjoint(s) seront organisés de juin 2020 à septembre 2020;

Considérant que les projets seront ensuite sélectionnés par un jury et les porteurs bénéficieront d'un subside afin de les réaliser endéans la période d'exécution du CRU, soit avant le 31 janvier 2023 ;

Considérant que cet appel à initiatives citoyennes a pour but d'encourager et de soutenir les dynamiques présentes dans le périmètre et de permettre aux habitants de concrétiser leurs idées.

Considérant la crise sanitaire du Covid-19, cet appel soutiendra notamment les initiatives solidaires visant à maintenir le lien social, la solidarité et la cohésion sociale entre les citoyens.

Considérant que les remarques de l'avis juridique de 2018 ont été intégrées et que les remarques de l'avis juridique du 28/05/2020 figuraient déjà dans le règlement approuvé par le Collège du 06/12/2018 et le Conseil Communal du 17/12/2018.

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu d'approuver un règlement de participation en vue de sélectionner les lauréats en tant que porteurs de projet définissant les droits et les obligations de chacune des parties pour l'exécution des appels à initiatives en question ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique

Le règlement de participation des appels à initiatives du CRU 1 - « Citroën-Vergote », est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement de participation \(FR\) - Annexe 1 : Plan du périmètre \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement de participation \(FR\) - Annexe 2 : Dossier de candidature \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)